

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1053

Artikel: Compensation du renchérissement : la défense des salaires
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La défense des salaires

Prétextant une conjoncture défavorable, les patrons voudraient ne pas adapter les salaires à l'indice des prix. Rupture d'un contrat de confiance.

(ag) Cette fois, la bataille est engagée. L'offensive patronale, prévisible, a été déclenchée, en fait, avec une année de retard. On pouvait l'attendre pour 1990: ni les banques qui enregistraient il y a un an de plus maigres bénéfices, ni le bâtiment déjà frappé par la récession n'en avaient donné le signal.

Cette année, l'attaque est générale: secteur bancaire malgré la reprise de ses bénéfices, horlogerie, éditeurs de journaux, et même, ici ou là, le secteur public... L'adaptation des salaires est mise en cause.

La hausse des prix forte et persistante, le mauvais rang de la Suisse en comparaison internationale, qui affaiblit le franc et donc entretient l'inflation importée, bref cette dégradation exigerait ce remède brutal.

Les causes

Le krach boursier, il y a quatre ans (au jour des élections fédérales), marquait la fin d'un cycle normal, cinq ans, de forte croissance, qui a duré de 1983 à 1987. Mais l'amplification de la bourse fut si forte que les banques centrales,

dont la Banque nationale suisse, injectèrent des milliards dans le circuit économique pour le doper.

L'effet voulu fut obtenu, l'échéance fut retardée de quelque trois ans, mais au prix d'une relance de l'inflation.

On aime à dire qu'en Suisse pour des raisons techniques (révision des rapports des banques avec la Banque nationale) l'effet de relance inflationniste fut encore renforcé. Mais que dire des crédits à tout va offerts par les banques? Le financement inconsidéré du marché hypothécaire notamment, suivi de réajustements particulièrement coûteux, fut une des causes du dérapage suisse.

Quoi qu'il en soit, personne parmi les experts n'incrimine comme cause du déclenchement de l'inflation et comme explication de sa persistance un gonflement salarial excessif. En 1990, il n'y a pas eu d'augmentation des salaires réels mais, selon l'OFIAMI (moyenne d'octobre 89 à octobre 90), on a même enregistré une baisse de 0,5%. En 1989, selon la même source, la hausse n'a été que de 0,2%. Les salariés sont donc invités à corriger une situation

Il est [...] frappant de constater que, dans la population active, les non Suisses représentent environ 26% (printemps 1991) alors qu'ils figurent pour 44,1% dans le nombre total des chômeurs (juillet 1991). A noter que les frontaliers figurent dans la population active totale en Suisse, mais que s'ils tombent au chômage ils n'apparaîtront pas dans la statistique suisse [ni d'ailleurs les saisonniers qui ne sont pas réengagés, ndlr]. Ce fait accentue encore la surreprésentation des non Suisses parmi les chômeurs. Analyses et prévisions, op. cit., pp 20-21.

économique dont ils ne sont pas responsables.

La compensation du renchérissement fait partie des règles fondamentales de la bonne foi. Le contrat d'engagement stipule un salaire, c'est-à-dire un pouvoir d'achat. L'érosion de ce pouvoir d'achat remet, après coup, en cause les conditions de l'accord des deux parties sans qu'il y ait eu faute du contractant qui est pénalisé.

Si la paix du travail repose sur la bonne foi, le principe de la compensation en est une pierre d'angle.

Macroéconomiquement

La lutte contre l'inflation exige-t-elle une réduction globale de la masse salariale? Qui oserait l'affirmer?

La Suisse n'est plus en période de surchauffe économique: la croissance du chômage est forte et risque d'être durable: deux mille saisonniers n'ont pas été recrutés en 1990 dans le bâtiment qui traverse une récession évidente. Les deux premiers trimestres du Produit national brut ont révélé une croissance négative. L'indice des prix de gros est en décélération significative. Les compressions budgétaires voulues par les pouvoirs publics seront fortes. Malgré des facteurs retardataires: enregistrement de la hausse des loyers par l'indice des prix (relevé de novembre), hausse des tarifs publics, la baisse de l'inflation peut à terme être programmée. Une politique générale de réduction du pouvoir d'achat ne ferait qu'aggraver la situation économique. Il y a contre-indication évidente.

Le rapport de l'institut 'Créa' prévoit une stagnation des salaires réels en 91-92-93, mais une compensation du renchérissement. Le pronostic pour l'évolution de l'inflation est pour 91, 92, 93 de 6,2%, 4,5%, 2,5%. Pourquoi faudrait-

Rideau !

suite de l'édito

— «Place à la confiance en l'individu, en l'homme et à son esprit d'initiative» — paraît aujourd'hui aussi déplacée que la mission historique attribuée par Marx à la classe ouvrière et à son parti. Libéralisme et marxisme sont des idéologies du 19^e siècle, incapables de rendre compte de la complexité des sociétés contemporaines. Alors rideau.

L'avenir est à un équilibre subtil entre l'autonomie des individus et le bien-être de tous (contrat social), entre la prospérité d'une nation et celle de toutes les autres (contrat international), entre la satisfaction des besoins humains et la préservation du milieu naturel (contrat écologique), condition de la survie de l'espèce. Alors rideau sur les programmes à l'emporte-pièce. Et cap

sur le réformisme qui est critique incessante des abus et des privilèges, recherche constante de nouveaux équilibres, garantie d'un dynamisme sans lequel les sociétés se sclérosent. Des partis politiques, on est en droit d'attendre qu'ils esquissent chacun les contours de leur projet d'équilibre, les coûts et les avantages qu'il va induire pour tel ou tel groupe social. Et qu'ils n'oublient pas de prendre en compte une donnée capitale: notre modèle de développement, en termes de consommation d'énergie, de ressources naturelles et d'espace, est inapplicable à l'ensemble de la planète, sous peine de catastrophe majeure. C'est donc qu'il faudra sans tarder redimensionner nos projets, nos besoins. Mais c'est probablement trop demander pour une campagne électorale. Alors rendez-vous après les élections.

JD

Dangereuse surenchère

Les NLFA ressemblent de moins en moins à un projet européen et de plus en plus à une addition d'enjeux régionaux. A vouloir contenter tout le monde, la majorité risque de ne pas s'y retrouver.

(pi) L'adoption du projet de nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes se fait de manière fort paradoxale: chaque concession, souvent justifiée, faite par souci de protection contre les nuisances compromet un peu plus la rentabili-

té du projet; chaque adjonction décidée pour satisfaire les régions périphériques renchérit le coût final de l'opération et va susciter le scepticisme chez les inévitables «oubliés». Les efforts consentis pour rallier un groupe au projet donne des arguments décisifs à ses adversaires.

Les régions et leurs souhaits

Première concession au régionalisme: la décision du Conseil fédéral de percer deux tunnels de base au lieu d'un seul, l'un sous le Gothard et l'autre sous le Lötschberg. Proposition largement entérinée par le Conseil national et sur laquelle le Conseil des Etats a surenché. Et pour faire bon poids face à la Suisse romande, on y inclut également ce qui ne relevait pas de la prise en charge du trafic de transit européen: le raccordement par Genève au réseau TGV français, proposition restant toutefois au niveau des intentions puisqu'aucun crédit ne lui est alloué. Cette démarche appela tout naturellement une réaction de Suisse orientale, région déçue par l'abandon du Splügen. Berne, Uri et le Valais y sont également allés de leurs propositions. Les Grisons souhaitent pour leur part que la Confédération participe aux investissements des Chemins de fer rhétiques. Difficile pour l'instant de faire l'addition de tous les suppléments votés, mais on est très loin des 10,1 milliards budgétés à l'origine par le Conseil fédéral. La longueur possible du Lötschberg, par exemple, est passée, le temps d'une séance du Conseil des Etats, de 28 à plus de 44 km... Outre que ces propositions sont financièrement irréalistes, elles seront, si elles sont maintenues, autant d'arguments pour les opposants au moment du vote populaire, un référendum ayant d'ores et déjà été annoncé par les Verts. Quant aux mesures d'accompagnement, destinées à s'assurer que l'augmentation du trafic-marchandise sur rails ne viendra pas s'ajouter à une augmentation encore plus forte du trafic-marchandise sur route, elles n'ont pas le poids nécessaire pour désarmer les écologistes. On s'achemine donc vers une opposition

de plus en plus forte. Aux verts purs et durs viendront s'ajouter:

- les riverains du train qui, malgré toutes les mesures possibles, ne verront pas leur situation s'améliorer le long des lignes d'accès, d'autant plus que l'augmentation du trafic-marchandise compromet en bien des endroits la circulation des trains régionaux;
- les riverains de la route qui rechigneront à voter une dépense importante sans que la charge de trafic ne diminue sous leurs fenêtres;
- les défenseurs du développement de réseaux RER dans les agglomérations, compromis dans les régions de Bâle, Berne, Zurich, Lucerne et au Tessin si les prévisions concernant l'utilisation des nouveaux tunnels se réalisent;
- les habitants des régions qui ne profitent pas ou que très marginalement de ces dépenses colossales;
- les «anti-Européens».

Il faut bien reconnaître à chacun de ces groupes d'opposants quelques bons arguments. Mais ils n'ont de sens que par la faute du Conseil fédéral et des Chambres qui n'ont pas donné à ce débat la dimension qui aurait dû être la sienne. Il s'agit en effet de répondre à une demande européenne et la question devrait se limiter à savoir si nous voulons ou non répondre à cette attente et si nous en avons les moyens.

Attendre un accord sur le transit

Le problème, c'est que ces besoins ne sont pas clairement définis et que nous n'avons pour l'instant aucune assurance sur les intentions européennes en matière de trafic à longue distance. Il est par contre clair que la rentabilité promise de ces ouvrages ne sera jamais effective. Le Conseil fédéral a donc tenté de masquer ces faiblesses par des arguments régionaux et il a été sur ce point dépassé par le Parlement.

Pour que cette course ne se termine pas par un refus populaire, il est nécessaire de se limiter au nécessaire sans pour autant faire de fausses économies: ce qui est décidé devra se réaliser dans les meilleures conditions d'intégration possibles et en limitant sévèrement les nouvelles nuisances. Le Conseil fédéral peut utiliser, dans la procédure d'élimination des divergences, la menace du retrait du projet si le Parlement continue d'être déraisonnable. Quant à ce dernier, il serait bien inspiré de repousser le vote final jusqu'à l'adoption d'un accord sur le transit entre la Communauté, la Suisse et l'Autriche. ■

il ajouter une mesure socialement lourde et inutile ?

Individuellement

Certaines entreprises, notamment celles qui sont confrontées au marché extérieur, font valoir les difficultés de la concurrence. Dans le calcul de leurs coûts salariaux, elles incluent les charges sociales liées au salaire pour arriver à des pour-cent de croissance (10-11%) jugés insupportables.

Mais comme les institutions sociales (AVS, AI, caisses chômage) doivent faire face au marché, résolument, une restriction de leurs ressources par réduction des salaires réels aboutirait à transférer sur d'autres leur financement. Admettons qu'une entreprise ne puisse faire face; elle doit alors en ouvrant ses livres de compte en faire la preuve devant le partenaire syndical. C'est ce que prévoient plusieurs conventions collectives: position de principe qui n'est pas négociable.

Neo-libéralisme

Surgissent à nouveau des essais théoriques nombreux sur la nécessaire fluidité des salaires, afin de maintenir un taux de profit suffisant pour faire face aux investissements nouveaux. Imaginons l'application de ce modèle. Le sacrifice du salarié engendrerait grâce aux capacités accrues d'investissement une plus-value des actifs de l'entreprise, donc de sa valeur boursière. Illégitime que l'enrichissement des uns soit obtenu au détriment des autres.

Sous le débat de 1991 se présente à nouveau le choix: libéralisme patronal ou partenariat ? ■

¹ Institut 'Créa' de macroéconomie appliquée. *Analyses et prévisions 1991-1993*. Septembre 91. 1015 Lausanne-Dorigny.